

# Conseil Départemental de la Haute-Vienne



Le Conseil Départemental est l'assemblée délibérante du Département, en tant que collectivité territoriale, formée par la réunion des Conseillers Départementaux.

Depuis la loi de décentralisation de 1982, il « règle par ses délibérations les affaires du département », en particulier la création des services publics départementaux, la gestion des biens des départements et son budget

Liens utiles

[Conseil Départemental de la Haute-Vienne](#)